

Le budget

Le budget est la confrontation du souhaitable et du réalisable. Il est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

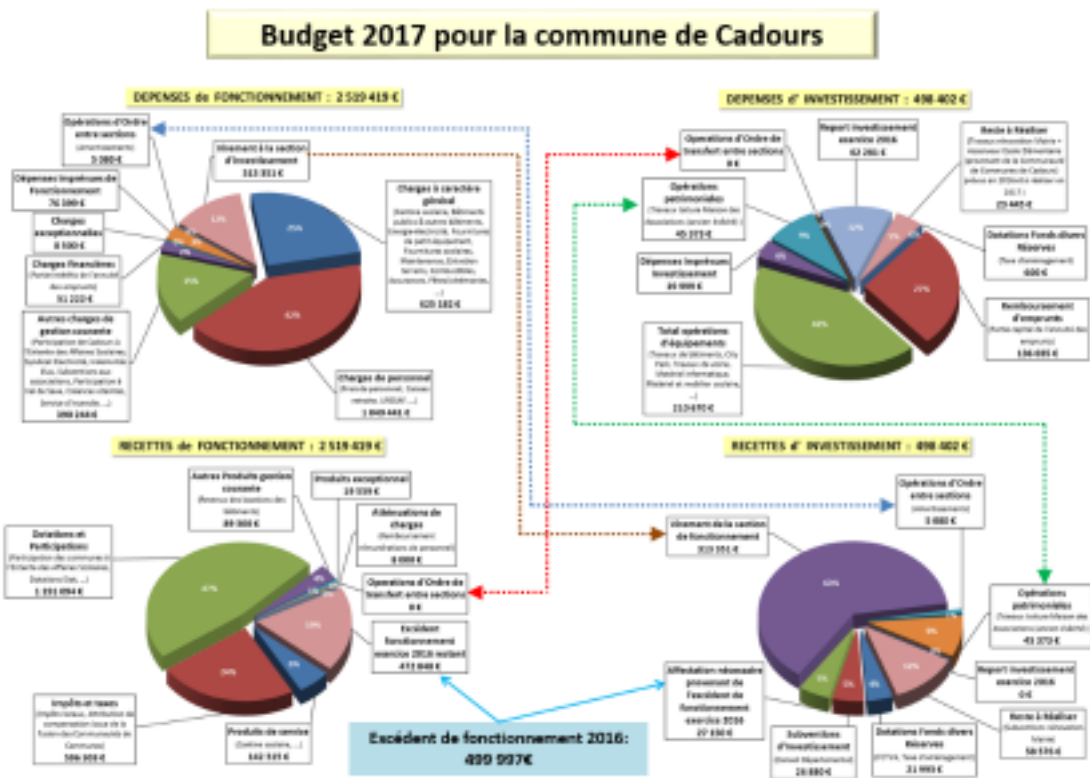
Le budget se décompose en deux parties: une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune d'elles doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de **fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

La section d'**investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

L'image ci-dessous (- cliquez pour zoomer -) présente la décomposition du budget 2017 pour la commune de Cadours:



En comparaison avec l'année passée, la section de fonctionnement présente des montants importants du fait de la fusion des Communautés de Communes qui a entraîné la restitution des affaires scolaires aux communes. Le fonctionnement correspondant est intégré au budget de Cadours (commune pilote), un budget spécifique à l'Entente n'ayant pas été autorisé.

Pour plus d'information sur le budget, vous pouvez consulter le site du gouvernement: <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/lelaboration-budget>